

## Avis Public

**Est par les présentes donné par le soussigné que:**

Le Conseil de cette Municipalité, à une séance ordinaire tenue le 10 juillet 2023 a adopté le règlement numéro 473-23 intitulé :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 473-23 DÉCRÉTANT LA CRÉATION D'UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE PROMOUVANT L'UTILISATION DE PRODUITS HYGIÉNIQUES RÉUTILISABLES.**

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal, 204 rue Principale à Saint-Urbain-Premier, durant les heures habituelles de bureau.

Saint-Urbain-Premier, ce 12 juillet 2023



---

Charles Whissell, directeur général

\*\*\*\*\*

Certificat de publication

Je soussigné, Charles Whissell, directeur général de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier certifie sous mon serment d'office avoir affiché l'avis public apparaissant au verso au bureau de poste, au Centre municipal le 12 juillet 2023 entre 12 et 16 heures.

Donné à Saint-Urbain-Premier, ce 12 juillet 2023



---

Charles Whissell, directeur général